

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Convocation du 22 avril 2021

Lieu : mairie

Présents : Mmes et Mrs DELOMENIE Bernard. CUILLERDIER Simon. DANGLA-GENDREAU Laure. Betty HILAIRE-LOMBARD. Nadine GARNIER. CROCI Jean-Michel. EVRARD Julien.. BOUCHER Guillaume. LAGRANGE Pierre. Jean Philippe LAMY

Absentes excusées : Mmes Valérie BRUNEAU et Aurore BONAFY-HUET.

Pouvoirs : Mme Anne Marie VOISE. A Mme Nadine GARNIER. Mr Paul HURAUULT à Mr Simon CUILLERDIER

Secrétaire de séance : Mme Betty HILAIRE-LOMBARD

## Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2021
  - Points sur les différents projets :
    - \* Eglise
    - \* Maison
    - \* Place
  - Convention SPA.
  - Site internet.
  - Pôle Agro solaire et solidaire.
  - Label ville prudente.
  - Contrat aidé.
  - Paiement des factures sur internet
  - Affaires diverses.
- 

## Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2021 :

VOTE : 12 votants            12 pour

**Intervention de Monsieur Alexis HAMEL** Délégué Général Institut Français du Développement Durable – IFRADD en visioconférence. Il présente l'IFRADD, porteur développeur et accompagnateur de projets au service des productions agroécologiques.

## Points sur les différents projets :

**Eglise :** Les subventions ont été demandées aux organismes suivants : Conseil Départemental, Région, Etat dans le cadre du plan de relance, DRAC. L'emprunt de 150 000 € pris auprès du Crédit Agricole permettra de commencer les travaux en attente du versement des subventions. L'appel d'offres est lancé sur [centrofficielles.com](http://centrofficielles.com) depuis le 10 avril et jusqu'au 14 mai 12h. Il faudra réunir la commission d'appel d'offres et la commission travaux.

**Maison :** Les travaux ont bien avancé. Les menuiseries sont posées, il faut les peindre. L'intérieur est également pratiquement fini.

**Place :** Nous continuons à mener la réflexion sur les aménagements à faire et lançons un chantier participatif le 1<sup>er</sup> mai pour la place à côté du comptoir. L'esquisse faite par Mr Hurault concernant l'autre place est intéressante.

### **Convention SPA :**

Chaque année nous signons une convention de fourrière avec la SPA (Société Protectrice des Animaux), ce qui nous permet, la commune n'ayant pas de fourrière, d'y emmener les animaux trouvés. L'adhésion nous coûte 0.63 € / habitant.

VOTE : 12 votants            12 pour            DELIBERATION N°2021.15

**Site internet :** Le nouveau site est bien avancé.

**Label ville prudente :** La Prévention Routière nous a fait parvenir une documentation concernant le label « ville prudente », label qui demande une adhésion payante. Aucune suite ne sera donnée.

**Contrat aidé :** La mission locale nous indique que nous pouvons prétendre, dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution, à une aide favorisant l'embauche des jeunes de moins de 26 ans. Avec le **Parcours Emploi Compétences, PEC jeunes**, cela permet à des jeunes d'accéder bien souvent à une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle. Ce contrat donne droit à un employeur du secteur non marchand de percevoir une aide mensuelle, fixée par arrêté du Préfet de Région, en contrepartie d'une embauche.

**Selon le dernier arrêté : Une attention particulière est accordée aux jeunes de- 26 ans :**

- **résidant en ZRR avec un taux de prise en charge de 80% pour 20h hebdomadaires** (possibilité de faire plus d'heures mais l'aide porte sur 20h).
- **Pour les jeunes résidant hors ZRR :** le taux de prise en charge de **65% jusqu'à 26h hebdo** (20h minimum jusqu'à 35h aidé maxi 26h)

#### **Exonérations :**

- des charges sociales patronales au titre de la réduction générale sur les bas salaires
- de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction.
- Des indemnités de fin de contrat (CDD)

**Durée du contrat :** minimum de 6 mois en CDD (possibilité de PEC CDI), CDD de 12 mois plus fréquemment, renouvelable sous condition dans la limite de 24 mois (jusqu'à 60 mois pour les personnes en situation de handicap).

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion pourrait être menée concernant l'aide aux agents travaillant à l'école, notamment sur la garderie les soirs où il peut y avoir une trentaine d'enfants pour un seul adulte lorsque nous ne sommes pas en temps de crise sanitaire.

VOTE : 12 votants 12 pour

**Paiement des factures sur internet :** Dans le cadre du Décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 instaurant l'obligation de mettre à la disposition des usagers un paiement en ligne, la trésorerie de St Yrieix La Perche souhaite mettre en place ce mode de paiement et demande la signature d'une convention. Monsieur le Maire va donc signer cette convention, et mettre en place cette nouvelle facturation. Les administrés seront prévenus lors de sa mise en place.

## **Affaires diverses :**

**Elections :** Pour assurer la sécurité sanitaire des personnes qui concourent aux opérations électorales, le gouvernement prévoit la vaccination accélérée de ceux qui seront amenés à composer ces bureaux (président, assesseurs, secrétaires...) mais également le personnel communal chargé d'intervenir au contact du public. Nous devons donner au Préfet le nombre et la liste nominative de ces personnes. Un appel aux bonnes volontés a été passé dans « Las Novelas » distribuée cette semaine dans les boîtes aux lettres. Toutes les personnes sont les bienvenues et peuvent se faire connaître à la mairie. Pour rappel, il y aura deux bureaux de votes car deux élections, qui seront situés à la salle polyvalente.

**Divagation de chiens :** Nous avons été interpellés à plusieurs reprises, et ce depuis plusieurs mois, de divagations de chiens au lieu- dit « Violezeix ». La gendarmerie et la DDSCPP ( Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ont été averties, des courriers ont été envoyés au propriétaire, le tout sans effet.

**Ecole :** l'éducation nationale a fournit des autotests pour les enseignants et les deux Atsem qui doivent en réaliser tous les deux jours. Les deux autres personnes en contact avec les enfants n'en n'ont pas car elles ne sont pas Atsem.

**Bibliothèque :** Dans le cadre du travail de la nouvelle commission Culture, la responsable du réseau des médiathèques viendra accompagner du vice-président en charge de la Culture, Fabrice Gerville-Reache, ce mardi 4 mai à 14h30, pour visiter la bibliothèque associative de Saint Priest Ligoure. Le 17 juin 2021, une réunion se tiendra à la bibliothèque de St Priest Ligoure afin de voir les possibilités d'intégrer le réseau intercommunal des médiathèques.

Madame Nadine GARNIER, élue référente de la commission culture auprès de la Communauté de Communes, n'est pas toujours présente aux réunions en raison de ses occupations professionnelles, Monsieur le Maire propose de nommer également Madame Anne Marie VOISE comme référente.

VOTE : 12 votants 12 pour

**Permanence :** Madame Jacqueline Lhomme-Léoment et M. Thierry Lafarge, conseillers départementaux, tiendront une permanence **lundi 3 mai** à la mairie de Saint-Priest-Ligoure de 14 h à 15 h.

**Levée de séance : 23h30**

